



Pamiers, le 23 septembre 2020

Monsieur Patrice Buche  
Président du Conseil Ariégeois des Parents d'Elèves

A l'attention de Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse  
Rectorat de Toulouse  
75 Rue Saint-Roch  
31400 TOULOUSE

Objet : absence professeurs au lycée de Mirepoix

**C.A.P.E.**  
Conseil Ariégeois de Parents d'Elèves

Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse,

**Courrier suivi par :**  
Patrice Buche  
Président du CAPE

**Courriel :**  
ca.parents.eleves@gmail.com

**Adresse Postale :**  
Maison des Associations  
7 Bis Rue Saint-Vincent  
BP 20170  
09104 PAMIEERS Cedex

Nous nous permettons de vous solliciter concernant l'absence de différents professeurs au lycée de Mirepoix (09) :

- Monsieur Brun, professeur de Physique-Chimie en seconde et professeur d'Enseignement scientifique en Terminale
- Madame Segui, professeure d'Histoire-Géographie et d'enseignement moral et civique en Terminale, dont l'absence est annoncée jusqu'aux vacances de la Toussaint
- Monsieur Nautre, professeur d'architecture/construction en Terminale

Le fait d'être privés des enseignements obligatoires fait perdre aux élèves une chance de réussite à leur examen et peut porter atteinte à leur scolarité.

Comme vous le savez, l'Éducation Nationale a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières inscrites aux programmes telles qu'elles sont définies par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et selon les horaires réglementaires prescrits dont vous êtes garant. Or, le manquement à cette obligation légale qui a pour effet de priver les élèves des enseignements obligatoires, déjà impactés pendant le confinement, pendant une longue période est constitutif d'une faute de nature à engager la responsabilité de l'État, comme l'a jugé le Conseil d'État dans son arrêt de principe du 27 janvier 1988.

En espérant que vous-même et vos services mettront tout en œuvre afin de remédier très rapidement à ce dysfonctionnement pour que les élèves ne soient pas amputés d'une partie de leur enseignement obligatoire, et puissent avoir toutes leurs chances de réussite dans leur parcours scolaire.

**Bien évidemment, notre souhait est de solutionner à l'amiable cette difficulté en obtenant au plus vite le remplacement des professeurs absents.**

Nous vous remercions de nous tenir informés des suites données à cette demande urgente de remplacements, et à défaut nous nous réservons de faire valoir les droits des élèves en justice et de saisir le Défenseur des droits afin de nous faire accompagner dans notre démarche et notre mission de défenses des parents et des élèves.

En ces circonstances particulières, dans un climat de contraintes supplémentaires imposées par les mesures sanitaires, nous vous demandons de trouver une solution rapide afin d'assurer la continuité du service public et de ne pas pénaliser ces élèves.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour l'association CAPE  
Le Président  
Patrice BUCHE

Copies adressées par mail à :

- Monsieur DURET, Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ariège ;
- Monsieur CILIBERTI : Proviseur du lycée de Mirepoix ;
- Monsieur ROUSSEAU : Proviseur adjoint du lycée de Mirepoix